

Département : NORD	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2015	Nombre de Conseillers en exercice	35
Commune : DENAIN		Nombre de Conseillers présents Nombre de suffrages exprimés	Voir détail pour chaque compte

Au vu des perturbations et désordres de diverses natures ayant émaillé les premiers moments de la séance et conformément à l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), le Conseil Municipal, sur demande de trois de ses membres, a décidé, sans débat, à la majorité absolue, de se réunir à huis clos à partir de 19h50.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de **Monsieur COTTON Daniel**, délibérant sur le Compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Madame Anne-Lise DUFOR-TONINI, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Localités	Dépenses	Recettes	Excédent
-----------	----------	----------	----------

DELIBERATION N° 1 : COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Résultats reportés	3 305 118,42			2 039 570,70	3 305 118,42	2 039 570,70	N. de Conseillers Présents : 23
Opérations de l'exercice	10 176 534,26	10 307 196,22	20 915 103,36	26 074 406,52	31 091 637,62	36 381 602,74	
TOTAUX	13 481 652,68	10 307 196,22	20 915 103,36	28 113 977,22	34 396 756,04	38 421 173,44	N. de suffrages Exprimés : 26
Résultats de clôture	3 174 456,46			7 198 873,86	3 174 456,46	7 198 873,86	Pour : 26 Contre : 0 Abstentions : 0
Restes à réaliser	6 348 775,62	5 211 849,17	-	-	6 348 775,62	5 211 849,17	
TOTAUX CUMULES	9 523 232,08	5 211 849,17	-	7 198 873,86	9 523 232,08	12 410 723,03	

DELIBERATION N° 2 : COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE DES EAUX

Résultats reportés	127 248,13			2 028 028,35	127 248,13	2 028 028,35	N. de Conseillers Présents : 23
Opérations de l'exercice	741 919,56	480 747,45	1 620 392,02	1 956 714,29	2 362 311,58	2 437 461,74	
TOTAUX	869 167,69	480 747,45	1 620 392,02	3 984 742,64	2 489 559,71	4 465 490,09	N. de suffrages Exprimés : 26
Résultats de clôture	388 420,24			2 364 350,62		1 975 930,38	Pour : 26 Contre : 0 Abstentions : 0
Restes à réaliser	208 665,42		-	-	208 665,42	-	
TOTAUX CUMULES	597 085,66			2 364 350,62	208 665,42	1 975 930,38	

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser



4° Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

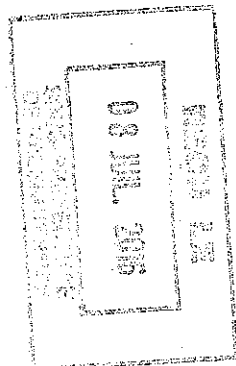
Ont signé au registre des délibérations : MM. COTTON D., DERUELLE, MOHAMED, DERGHAL, RYSPERT, CHERRIER, LEMOINE, CRASNAULT, PERTOLDI-MILLET, MONTAGNE, COTTON J.M, DAUMERIE, BIREMBAUT, DENIS, MOLARA, MIRASOLA, DUPONT, ATTEN, BELOUCIF, THUROTTE, D'HERBECOURT, DUCHEMIN, VILLARS

Ont donné pouvoir : Monsieur DEVOTTE (pouvoir à Madame THUROTTE), Madame DE WEVER (pouvoir à Madame PERTOLDI-MILLET), Monsieur RIFKI (pouvoir à Madame DUPONT)

Absents : MM. LEHUT, HEBBAR, DE MEYER, AUDIN, ANDRZEJCZAK, DANDOIS, BOUCOT, DRICI

Pour expédition conforme,
Madame le Député-Maire

Pour le Député-Maire,
L'Adjoint

D. COTTON




Les "dépenses" et les "recettes" doivent être inscrites sur les lignes "opérations de l'exercice" et "restes à réaliser". Les "déficits et les "excédents" doivent être inscrits sur les lignes "résultats reportés", "résultats de clôture" et "résultats définitifs".

certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu
de la réception en Préfecture le 8 JUIL. 2016
et de la publication le 8 JUIL. 2016.....
